



# Amoureux du Levant Naturiste (A.L.N.)

Association déclarée 2004 en Préfecture du Var

Association pour la préservation du caractère naturiste et naturel de l'île du Levant

**Compte rendu de la réunion d'information  
du CGV le 7 juillet 05 au Levant  
concernant les projets portuaires au Levant**

## La lettre aux adhérents n°5

Chers ami(e)s,

Nous avons assisté pour vous à la réunion publique organisée par le Conseil Général du Var (CGV), au Levant, le 7 juillet 2005, concernant les projets portuaires du CGV au Levant.

**Déception** : contrairement aux assurances obtenues en début de séance, il nous a été impossible d'obtenir la moindre copie des documents et informations présentées lors de la réunion.

**Questions** : des précisions ont été apportées mais les questions restent nombreuses. Le Conseil Général se réserve de modifier ses projets jusqu'aux enquêtes d'utilité publique et décisions définitives. Il se dit prêt à recevoir des remarques jusqu'à la finalisation (oct-nov 2005) ...

**"Demandes prise en compte"** ? Le projet est présenté comme ayant pris en compte les demandes exprimées lors de la "concertation" de l'automne 2003. En ce qui concerne la pétition naturiste, les feuilles de signatures (dont 875 remis en mains propres au CGV) représentaient à elles seules autant d'avis que ceux (900) qui ont été retenus. Le CGV a décidé ... de ne pas en tenir compte dans son relevé de "concertation" ! Avec pareil mode de calcul, le projet "C" du CGV, plébiscité alors par certains commerçants, aurait recueilli ... plus de 80% d'avis favorables !

**Projet "C" méconnaissable.** Le CGV présente un projet bien différent du précédent. Nos remarques, confirmées par les études, ont redonné raison à nos anciens bien avisés : le quai retrouve l'orientation du débarcadère, les passagers ne seraient plus débarqués en plein Mistral ! Emprise portuaire réduite. Révision à la baisse de nombreuses structures. Il faut dire qu'un projet de port à l'Ayguade a tout contre lui : très exposé aux vents, sol "peu porteur", "bathymétrie plongeante", coût élevé, rentabilité improbable, espace restreint, "contraintes environnementales" !...

**Modifications de taille :**

l'épave est "irrécupérable" : elle sera évacuée mais pas remplacée. Un nouveau quai est prévu, mais au travers de la digue actuelle. Selon le CGV, "sans l'épave, le débarcadère serait impraticable 50 à 60 jours par an, au lieu de 10". Pourquoi ne pas simplement remplacer l'épave ?

Un brise-lame serait construit à partir de la dalle de l'ACSIL. Houle annuelle 2,40 m de creux, décennale 3,50 m. Or pour la plaisance, la houle doit être inférieure à 0,40m, et à 1m pour la vedette passagers et marchandises. En cas de houle supérieure à 1m, le débarquement se ferait à Port Avis (zone militaire).

Commentaire : tout cela paraît bien contradictoire ! "Les enjeux" annoncés sont la possibilité de plaisance dans l'arrière port ("20 à 30 pendant 5 mois", "10 bateaux" à l'année, - sauf 6 j par an). Selon le CGV, le brise-lame prévu au Sud n'aura "pas de recul suffisant" pour amortir la houle, et, on aurait pu s'en douter, ne protégera jamais totalement des tempêtes de Sud. Que comprendre ?

**Positif** : suite au tollé général, la grève de galets serait conservée. La dalle de la digue resterait "zone conviviale". Pas de point d'eau (qui aurait pompé sur nos faibles réserves), sauf "pour la capitainerie". "Aucun programme immobilier" n'est prévu, ni station d'essence... Pour combien de temps ?

**Point noir** : un "point propre" reste prévu à l'Ayguade, avec l'argument habituel : "vous préférez peut-être recevoir les saletés des bateaux apportées par les courants ?" Le Parc National, qui gère le port de Port Cros, ne prévoit pas de "point propre", aucun n'est envisageable à Port Man, rade foraine non homologuée. C'est donc au Levant que le CGV a décidé de fixer son "point propre" ... Rappelons qu'un "point propre" est habilité à recueillir tous déchets : "eaux grises", "eaux noires", déchets d'hydrocarbures, etc. Une telle installation est-elle obligatoire ? pas de réponse. La calanque de l'Ayguade serait-elle vouée à abriter le seul réservoir à déchets à des milles à la ronde ?

**Le projet reste-t-il de construire au Levant un "port autonome départemental mixte de commerce" ? "Mixte" ?** Oui, le projet prévoit une utilisation régulière de l'Avis, par convention passée avec la Marine. "**Départemental**" ? Oui, il fait partie d'un "projet d'ensemble". "**De commerce**" ? Pas de réponse.

**"Autonome"** (=autofinancé)? Les ouvrages en mer "ne sont pas amortissables", "le port sera déficitaire". L'essentiel des dépenses étant les dépenses en personnel.

## Quelques chiffres

- 230.000 euros : c'est le prix des études effectuées à ce stade.
- 4,9 millions d'euros : c'est le prix du projet de port terminé, y compris les aménagements à l'Avis.
- 1,5 m : c'est la hauteur de la digue prévue au Sud (à partir de la dalle de l'ACSIL), auxquels il faut ajouter un mur de 1m de haut, soit 2,5 mètres au dessus du niveau de la mer.
- 32 mètres : c'est la longueur de la digue prévue au sud.

## Qui décide ?

- Le projet est élaboré sous le contrôle des "élus", en fait la commission Route, Transports et Ports du CGV.
- Le commissaire enquêteur, nommé par le TA de Nice, lancera 4 enquêtes conjointes : loi sur l'eau, transfert de gestion, extension du périmètre portuaire, travaux aux normes Bouchardeau. (peu de précisions sur ces points)
- Toutes les décisions définitives étant arrêtées par le Prefet.

## **Ayguade planning prévisionnel :**

- Finalisation et envoi dossier oct-nov 2005
- Enquêtes publiques 2006
- Autorisation de travaux 2007
- Prestation de maîtrise d'œuvre avant travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2006
- Livraison du port : fin 2009 ?

## **Conclusions ? Vigilance !**

### **Les questions restent nombreuses.**

- **4,9 millions d'euros d'argent public** dépensés, pour un port déficitaire, pour amarrer à l'année sur bouées quelques petits bateaux levantins ? ? C'est là peut-être l'interrogation principale.
- Posidonies ? Les représentants du CGV nous ont assuré le 7 juillet 05 : *"il ne sera pas touché au moindre pied de posidonie, nous ne voulons pas aller en prison"*. Le relevé présenté affirme que le projet n'a **"aucun impact direct sur l'herbier"**. Or on apprend que l'étude d'impact **reste à venir !!** Tous les documents du Conseil Général lui-même montrent l'excellente vivacité de l'herbier et ses photos prouvent sa présence tout autour de la dalle de l'ACSIL. Or c'est à partir de cette petite pointe rocheuse que le CGV prévoit de construire une digue au Sud de 32 mètres de long !!!!???
- Canoës ? Les représentants du CGV ont rassuré les utilisateurs de petites embarcations : *"oui, les canoës et petites embarcations pourront continuer à accoster sur la grève de galets et à y stationner à la belle saison"*. Cependant, selon le Règlement de Police de l'Ayguade, dont nous avons découvert l'existence en octobre 2003 et qui anticipe sur des projets portuaires non arrêtés : **"sont interdits ... la pratique de la natation, de la plongée et de la pêche ... l'usage d'engins de plage ou de sport, notamment les planches à voile"**... Qui croire ?
- Libre circulation ? Selon ce même règlement de police, **"l'accès au port est réservé : aux passagers à destination ou en provenance d'un navire à passagers ; au personnel des services... concourant au fonctionnement du port"** ! Autrement dit : naturistes et promeneurs ne sont plus bienvenus à l'Ayguade, affirme le règlement de police du port. Pour utilisation **"au cas où"** ?

- Pour mémoire :

Ce que réclamait la pétition de 2003  
*"les aménagements doivent rester limités à la stricte nécessité de sécurisation et ne doivent pas être l'occasion de rentabiliser les surfaces bétonnées au détriment du naturisme ou de la conservation du littoral" ?*

Ce qu'en disait Gis Posidonies il y a quelques années  
*'Construire le "port de trop" peut rapporter sur le court terme (le temps de sa construction) à quelques entreprises de la région... Mais ses conséquences peuvent coûter très cher, et cela sur le long terme... Tant qu'il restera quelques kilomètres de rivage vierge, il se trouvera toujours quelqu'un pour vendre un port de plus ...'*

## **Nous pourrons en débattre lors de nos assemblées de l'été 2005 :**

- **assemblée consultative le vendredi 29 juillet (veille de l'AG des propriétaires) à 19 heures, chez Paul, terrain « Diane », corniche du Pin Pignon (qui part du Val de l'Ayguade au niveau du restaurant 'La Source', portail bleu) ;**
- **assemblée générale le vendredi 12 août à 19 heures, même lieu.**

A bientôt, donc, et bon été à tous !  
La présidente, Elizabeth Varet